

ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYÉ-E PARTICIPANT-E AU PROGRAMME CISSSOVOLT AVIS DE RISQUE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ-E PARTICIPANT-E

Prénom et nom : _____

Adresse de résidence : _____

Nom de l'employeur : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)
(ci-après le ou la « **Participant-e** »)

LE OU LA PARTICIPANT-E DÉCLARE CE QUI SUIT :

- J'accepte de participer au programme d'essais de vélo à assistance électrique CISSSOvolt (ci-après nommé le « **Programme** »), réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ci-après nommé le « **CISSSO** »), en collaboration avec MOBI-O, le centre d'expertise en mobilité de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après nommé le « **CEM** »), de façon libre et volontaire. Je comprends que cette participation ne m'est aucunement imposée par le CISSSO ou le CEM.
- Je comprends que ma participation au Programme ne fait pas partie de mes tâches de travail et qu'elle est faite à l'extérieur de mon temps de travail.
- Je comprends qu'aucune rémunération ne me sera accordée pour ma participation au Programme.
- Je comprends qu'en acceptant de participer au programme, j'accepte également de respecter les modalités du Programme et de me soumettre aux différents engagements compris dans le présent document, notamment de sa section *Engagements de l'employé-e participant-e au programme CISSSOvolt*.
- Je suis conscient-e que l'utilisation d'un vélo à assistance électrique (« **VAÉ** ») peut comporter certains risques et déclare avoir pris pleinement connaissance du présent document, notamment de sa section *Avis de risque et décharge de responsabilité*.
- Je comprends que je suis seul-e responsable des biens qui me sont prêtés dans le cadre du Programme.
- Je reconnais que j'ai pour responsabilité de contacter mon assureur (assurance habitation ou autre) de l'utilisation d'un VAÉ pendant la durée du Programme, de même que de la valeur des biens et de l'équipement prêtés (4 000 \$), ou encore de souscrire à toute nouvelle police d'assurance, si tel est mon souhait, pendant la durée de ma participation au Programme, afin de couvrir la franchise allant jusqu'à 1 000\$ remboursable à MOBI-O dans le cas où ses assurances auraient à remplacer ou à réparer le VAÉ.
- Je comprends que je suis responsable de préserver l'intégrité des biens qui me sont prêtés dans le cadre du Programme, et que le CISSSO ou moi-même devront assumer les coûts de réparation ou de remplacement advenant un accident occasionnant le bris, la perte ou le vol de VAÉ.

- Je comprends qu'en cas de négligence de ma part dans l'entreposage ou l'utilisation du VAÉ, les assurances de MOBI-O pourraient me poursuivre en subrogation pour la valeur du VAÉ qui m'a été prêté et de la franchise.

ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYÉ-E PARTICIPANT-E AU PROGRAMME CISSSOvolt

1. Respect des loi et règlements en vigueur au Québec

- Le ou la Participant-e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, incluant la réglementation municipale et le *Code de la sécurité routière*. Notamment, le ou la Participant-e s'engage à porter un casque de vélo lors de l'utilisation du VAÉ.
- Le ou la Participant-e comprend que son employeur, MOBI-O ou leurs partenaires ne seront pas responsables des amendes ou peines découlant du non-respect des lois et règlements en vigueur par le ou la Participant-e, qui devra en assumer les coûts.

2. Respect des modalités du programme

- Le ou la Participant-e s'engage à faire l'essai du vélo à assistance électrique pour une période pouvant aller jusqu'à un (1) mois.

Les prolongations de plus d'1 mois peuvent être acceptées à la discrétion du CEM, si aucune autre demande de réservation n'a été faite deux (2) semaines ou moins avant la fin du prêt. Le ou la Participant-e devrait cependant ramener le vélo quelques jours à l'entrepôt, le temps de faire une maintenance.

Les Participant-es qui ont déjà essayé un vélo lors d'une saison précédente peuvent en emprunter à nouveau, à la discrétion de MOBI-O. La priorité sera cependant accordée aux employé-es qui n'ont encore jamais participé.

- Pour minimiser les risques d'accidents et de vol, et pour assurer une expérience agréable, le ou la Participant-e s'engage à prendre connaissance des documents suivants, disponibles sur le site Internet d'Équiterre :
 - « [Guide de bonnes pratiques](#) » ;
 - [Comment pratiquer le VAÉ en hiver ?](#)
- Le ou la Participant-e s'engage également à prendre connaissance des capsules vidéo suivantes :
 - Le fonctionnement d'un vélo électrique urbain :
 - « [Le fonctionnement du Medeo T9](#) » ;
 - Le fonctionnement du Cannondale ?
 - « [La charge de la batterie](#) » ;
 - « [La sécurité de mon VAÉ](#) » ;
 - « [Rouler de façon sécuritaire en ville](#) ».
- Le ou la Participant-e s'engage également à rapporter le VAÉ à l'endroit et à la date précisés par courriel par le CEM. Si le VAÉ ne peut être rapporté au moment convenu, le ou la Participant-e s'engage à contacter MOBI-O dès que possible afin de planifier rapidement la récupération du VAE par le ou la prochain-e participant-e.
- Le ou la Participant-e s'engage à garer le VAÉ prêté seulement à des « [emplacements conformes](#) » et dans un emplacement intérieur et sécurisé à domicile. Entre 21h et 7h, le ou la Participant-e s'engage à garer ou à entreposer le VAÉ dans un endroit intérieur, ou à accès contrôlé, ou encore qui est surveillé en permanence.

3. Le ou la Participant-e s'engage à répondre au sondage de satisfaction envoyé par MOBI-O pour recueillir leur satisfaction, et alimenter la recherche liée à la mobilité durable.
4. Les données recueillies dans le cadre de l'inscription, de la participation et du sondage de satisfaction seront utilisées uniquement afin d'assurer le bon déroulement des essais, ainsi qu'à des fins de recherche sur la mobilité durable et à des fins de sécurité. Elles seront traitées de manière strictement anonyme et confidentielle et ne seront, en aucun cas, partagées ou utilisées à d'autres fins.
5. Le ou la Participant-e convient qu'il lui est interdit de prêter le VAÉ ou d'en permettre l'utilisation à d'autres personnes.
6. Respect des directives en cas d'accident, de bris, de perte ou de vol
 - À la fin de la période d'essai, le ou la Participant-e s'engage à rapporter le VAÉ prêté en bon état de fonctionnement. S'il y a une défectuosité ou un bris, le ou la Participant-e est tenu d'en aviser aussitôt le CEM.
 - En cas de vol du VAÉ, le ou la Participant-e s'engage notamment à faire une déclaration à la police.
 - La franchise des assurances pour le remplacement du matériel prêté sera assumée par l'employé-e. Si la valeur du bien est inférieure à la franchise, le remplacement du bien en question sera assumé par l'employé-e.
 - Le ou la Participant-e s'engage à aviser sans délai le CEM de tout dommage ou pertes matérielles aux biens qui lui sont prêtés dans le cadre du Programme.
 - L'usure normale et les bris découlant de l'utilisation conforme de l'équipement n'entraîneront pas de frais.
 - Des frais peuvent être exigés pour réparer ou remplacer des pièces si elles ont été perdues ou brisées par négligence.
 - En cas de perte de la clé de l'un (1) des deux (2) cadenas, le ou la Participant-e s'engage à payer au CEM un dédommagement de 30 \$ pour la clé supplémentaire.

AVIS DE RISQUE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- Par les présentes, je reconnais et je conviens que le risque de blessure existe dans toute activité récréative. La pratique du vélo, incluant l'utilisation d'un VAÉ, comporte des risques et présente des dangers inhérents. Ainsi, des chutes, des collisions et d'autres incidents peuvent survenir et causer des blessures.
- J'accepte d'assumer avec mon employeur ou MOBI-O la responsabilité des biens prêtés dans le cadre du Programme et ainsi que d'assumer les coûts de réparation ou de remplacement, advenant la perte ou le vol des biens prêtés ou en cas de négligence. Cela peut survenir, par exemple, en cas de manquement aux conditions de stationnement du vélo sur le site d'emploi ou au lieu de résidence, en cas de défaut d'utiliser le cadenas fourni lorsque le vélo est stationné à tout endroit, ou encore si je ne respecte pas le *Code de la sécurité routière*.
- J'accepte d'assumer seul-e la responsabilité de tout dommage de quelque nature que ce soit, incluant notamment les dommages corporels, que je pourrais subir ou que je pourrais causer à autrui dans le cadre du Programme.

- Je renonce à toute réclamation, dégage de toute responsabilité et m'engage à tenir indemne MOBI-O et le CISSSO, de même que leurs conseils d'administration, représentant-es, employé-es et bénévoles, quant à tout dommage que je pourrais subir ou causer à autrui dans le cadre du Programme.

SIGNÉ par le ou la Participant-e, au lieu et à la date indiqués ci-dessous.

Signature

Prénom et nom (en lettres moulées)

Ville

Date